



Arret prélèvements automatique non effectué par la caisse d'éparg

Par **NicolasFinet**, le **05/02/2011** à **08:53**

Bonjour,

Voilà , suite a un dépôt de dossier de sur-endettement , la personne vu a la banque de france m'as dit de faire opposition aux prélèvement automatique de mes crédits.

Chose faites avec un courrier en AR au mois de Novembre. Début décembre je me vois toujours débité de ces crédits. J'appel donc mon agence , et mon conseiller me dit que la lettre a été perdu chez eux, donc que l'arrêt des prélèvements n'avait pas été fait. (1semaines en tout pour le savoir) Il m'as donc dit qu'il ferait le nécessaire. Ce qui as été fait , mais cela m'as occasionné des frais bancaires pour des refus de chèques que j'avais émis. (la somme des chèques été a hauteur des prélèvements qui n'auraient pas dû être débité de mon compte.)

J'ai demandé le remboursement des prélèvements et des frais bancaire, mais ils font la sourde oreilles. Cela fait bientôt 3 semaines que j'ai renvoyer un courrier au directeur d'agence en AR mais toujours aucune réponses !

J'estime qu'ils n'ont pas fait leur travail , c'est donc pour cela que je voudrais le remboursement de ces frais et de ces prélèvements.

Que dois-je faire ?

Voir avec leur service consommateur ? comme indiqué sur leur site.

Merci d'avoir pris le temps de me lire et en espérant avoir une réponse.